

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID : 089-200039642-20210325-34_2021-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Etaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 56 - Absent(s) : 9 - Pouvoir(s) : 10 - Votants : 66 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin), <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. MANUEL Lucas), Mme BENOIT Gaëlle (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à M. GAUTHERON Rémi).</p>
<p>Délibération n° 34-2021</p>	<p>Absents excusés : <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Absents non excusés : <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique</p> <p>Date de convocation : 19 mars 2021</p>

Objet :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fonds de soutien régional

Fonds Régional des Territoires (FRT) – Phase 2

Vu la délibération n° 66-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 3 septembre 2020 approuvant le dispositif du plan de relance régional,

Vu la délibération n° 20AP.30 du Conseil Régional en date du 5 février 2021,

Considérant l'avis de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » en date du 3 mars 2021,

Considérant la proposition du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de poursuivre les divers fonds d'urgence et notamment le fonds régional des territoires,

Madame la présidente rappelle à l'assemblée :

Un Fonds Régional des territoires (FRT) destiné à :

- Aide à l'investissement dans les entreprises (0 à 9 salariés)
 - Aide à l'investissement économique porté par les collectivités et assimilés,
 - Prestation en ingénierie/actions collectives en lien avec le développement économique
- => Gestion par la CCLTB

Montage financier sur la base de la population de notre territoire soit 16 158 habitants

Fonds Régional des Territoires (territorialisé)

- 1,80 € de la Région (Investissement),
- 0,20 € de la Région (Fonctionnement),
- 0,90 € de CCLTB (Investissement),
- 0,10 € de CCLTB (Fonctionnement).

Pour mettre en œuvre ce dispositif (Fond Régional des Territoires) qui s'étalera jusqu'au 31 décembre 2021, il est proposé de reconduire le fonctionnement du dispositif, dans le cadre fixé le 3 septembre 2020 pour mettre en œuvre directement cette opportunité à l'appui d'un règlement d'intervention, avec l'appui du CDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE les éléments cadre de l'avenant à la convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, joint en annexe, pour accepter la délégation de gestion des aides régionales à hauteur de 1,80 € par habitant en investissement et 0,20 € en fonctionnement, en contrepartie de l'apport de la 0,90 € par habitant en investissement et 0,10 € en fonctionnement de la CCLTB au Fonds Régional des Territoires, ainsi que le règlement d'intervention modifié,

APPROUVE le montant à inscrire de 16 158 € pour le Fonds Régional des Territoires,

APPROUVE les modifications calendaires liées au règlement d'intervention,

AUTORISE Madame la présidente à signer les conventions et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).